

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-03-23-004

DIRECCTE - Arrêté création et nomination des membres  
du CREFOP

*DIRECCTE - Arrêté relatif à la création et à la nomination des membres du Comité régional de  
l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).  
- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

- VU le courrier en date du 26 février 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par l'organisation professionnelle d'employeurs (**FRSEA**) représentative au plan national et multi-professionnel,
- VU le courrier en date du 15 février 2016 portant désignation de leurs représentants, opéré par les associations régionales des missions locales Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (**ARML**),
- VU le courrier en date du 29 janvier 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par **pôle emploi** Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
- VU le courrier en date du 23 février 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par **l'association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées** (AGEFIPH),
- VU le courrier en date du 29 janvier 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par **l'association pour l'emploi des cadres** (APEC),
- VU le courrier en date du 29 février 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par les **fonds de gestion des congés individuels et formation** (FONGECIF),
- VU le courrier en date du 25 février 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par la **confédération nationale handicap et emploi des organismes de placements spécialisés** (CHEOPS),
- VU le courrier en date du 4 janvier 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par la **communauté d'universités et d'établissements** (COMUE),
- VU le courrier en date du 22 février 2016 portant désignation de ses représentants, opéré par **l'office national d'information sur les enseignements et les professions** (ONISEP),
- VU le courrier en date du 22 janvier 2016 portant désignation de leurs représentants, opéré par le **centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelle** (CARIFOREF) Midi-Pyrénées et Atout Métiers Languedoc-Roussillon,
- VU le courrier en date du 12 février 2016 portant désignation de leurs représentants, opéré par la **chambre régionale d'agriculture** (CRA) de la région,
- VU le courrier en date du 8 mars 2016 portant désignation de leurs représentants, opéré par les **chambres de métiers et de l'artisanat** (CMA) de la région,
- VU le courrier en date du 29 février 2016 portant désignation de leurs représentants, opéré par les **chambres de commerce et d'industrie** (CCI) de la région,

Sur propositions du Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Un comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est créé au sein de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

### ARTICLE 2 :

La composition du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées présidé conjointement par le Préfet de région ou son représentant, d'une part, et la présidente du Conseil régional de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ou son représentant d'autre part, est la suivante :

#### 1. Six représentants de la région désignés par le conseil régional :

Titulaires	Suppléant(e)s
Mme Béatrice <b>NEGRIER</b>	M. Michel <b>BOUSSATON</b>
M. Bernard <b>GILABERT</b>	Mme Nathalie <b>MADER</b>
M. Jean-Sébastien <b>ORCIBAL</b>	Mme Emmanuelle <b>GAZEL</b>
M. Nicolas <b>COSSANGE</b>	Mme Marie-France <b>BARTHET</b>
Mme Myriam <b>MARTIN</b>	Mme Véronique <b>VINET</b>

Un arrêté complémentaire interviendra pour désigner un représentant titulaire et son suppléant.

#### 2. Six représentants de l'État :

- a) Mme Armande **LE PELLEC MULLER**, recteur d'académie, ou son représentant et ses suppléants,
- b) M. Philippe **MERLE** directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou son représentant et ses suppléants,
- c) M. Pascal **ETIENNE**, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou son représentant et ses suppléants,
- d) M. Pascal **AUGIER**, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou son représentant et son suppléant,
- e) Mme Laure **VIE**, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou M. Yann **DEFFIN** son suppléant,
- f) M. François **DUVAL**, direction régionale aux affaires culturelles (DRAC) ou Mme Marie-Pierre **GUDIN de VALLERIN** sa suppléante.

3. Huit représentants des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs sur proposition de leur organisation respective :

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la **CFTC** :

Titulaire :

M. Philippe **ABADI**

Suppléants :

Mme Florence **FOURCADE**  
M. Bruno **AMIEL**

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la **CFDT** :

Titulaire :

M. Stéphane **BONNETAIN**

Suppléantes :

Mme Valérie **DUFOUR LACROIX**  
Mme Sylvie **MOULET**

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la **CGC** :

Titulaire :

M. Georges **JULES**

Suppléants :

M. Jean-Marc **CANCEL**  
Mme Marie-Christine **ALBARET**

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la **CGT** :

Titulaire :

M. José **RODRIGUEZ**

Suppléants :

Mme Elisabeth **ROBUSTELLI**  
M. Thierry **MENARD**

- Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la **CGT-FO** :

Titulaire :

M. Hubert **AIT-LARBI**

Suppléants :

M. Serge **LUCAS**  
Mme Michèle **CAZENAVE-TAPIE**

- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de la **CGPME** :

Titulaire :

Mme Dominique **CARABIGNAC**

Suppléants :

Mme Josiane **ROSIER**  
M. Michel **PUYET**

- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre du **MEDEF** :

Titulaire :

M. Jean-Michel **VERDU**

Suppléant :

Jean-Marc **OLUSKI**

- Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel ; au titre de l'**UPA** :

Titulaire :

M. Bernard **MOREAU**

Suppléants :

M. Olivier **COULOM**  
Mme Aurore **AMEAUME-RUMEAU**

4. **Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et multi-professionnel (un par organisation professionnelle) et jusqu'à la publication de l'arrêté ministériel fixant la représentativité des organisations professionnelles au plan national et multi-professionnel ;**

Au titre de la **FRSEA** :

Titulaire :

Mme Marie-Line **BRUEL**

Suppléante :

Mme Véronique **FOULQUIER**

Au titre de l'**UDES** :

Titulaire :

Jean-Pierre **AZAIS**

Suppléante :

Mme Hélène **CLUET**

Au titre de l'**UNAPL** :

Titulaire :

M. Patrick **ROUX**

Suppléant :

M. Erwan **ERHARD**

5. **Trois représentants des réseaux consulaires ;**

Au titre de la **Chambre d'agriculture** :

Titulaire :

M. Hervé **GAUZIN**

Suppléante :

Mme Samia **LAY**

Au titre des **Chambres de commerce et d'industrie** :

Titulaire :

M. Jean-Pierre **LEDUC**

Suppléant :

M. Jean-Louis **MARTY**

Au titre des **Chambres des métiers et de l'artisanat** :

Titulaire :

M. Jean-Louis **HORMIERE**

Suppléant :

M. Pierre **MURCIA**

**6. Neuf représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles dans la région, dont :**

- a) un représentant du **regroupement d'établissements d'enseignement supérieurs (COMUE)** constitué en application des dispositions combinées de l'article L. 718-2 et du 2° de l'article L. 718-3 du code de l'éducation :

Titulaire :

Mme Christelle **FARENC**

Suppléant :

M. Emmanuel **ROUX**

- b) le directeur régional de **Pôle emploi**, ou son représentant et son suppléant :

Titulaire :

M. Serge **LEMAITRE**

Suppléant :

M. Christophe **CAROL**

- c) le délégué régional de l'**association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)**, ou son représentant :

Titulaire :

M. Marc **DUJARDIN**

Suppléant :

M. Jean-François de **La RIVIERE**

- d) le représentant régional des **cap emploi** ou son représentant :

Titulaire :

M. Jean-Jacques **FAVRE**

Suppléant :

M. Luc **LOQUEN**

- e) la directrice du **fonds de gestion du congé individuel de formation (FONGECIF)** Midi-Pyrénées ou son suppléant le directeur du FONGECIF Languedoc-Roussillon :

Titulaire :

Mme Christine **VO VAN**

Suppléant :

M. Gilles **RAZAT**

- f) le président de l'**association régionale des missions locales (ARML)** ou son représentant :

Titulaires :

Suppléant :

Mme Anne-Elisabeth **LUCAS**

M. Pierre **MARTIN**

- g) le délégué en région de l'**association pour l'emploi des cadres (APEC)** ou son représentant :

Titulaire :

Suppléant :

M. Jean-Sébastien **FIorenzo**

M. Michel **HOMOLA-MAUREAU**

- h) la directrice du **centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CARIF OREF)** et son suppléant, le directeur d'Atout Métiers Languedoc-Roussillon :

Titulaire :

Suppléant :

Mme Patricia **REEB**

M. Frédéric **BLACHIER**

- i) le directeur régional de l'**office national d'information des enseignements et des professions (ONISEP)** ou son représentant :

Titulaire :

Suppléant :

M. Olivier **BRUNEL**

M. Nicolas **MADIOT**

### ARTICLE 3 :

La vice-présidence du CREFOP est assurée conjointement par un représentant des organisations syndicales de salariés désigné par les représentants de chaque organisation présente au CREFOP et représentatives au plan national et interprofessionnel et par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désigné par les représentants de chaque organisation présente au CREFOP et représentatives au plan national et interprofessionnel.

### ARTICLE 4 :

Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires.

### ARTICLE 5 :

Les membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles sont nommés pour une durée de trois ans.

Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 6 :**

L'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2015 modifié le 19 octobre 2015 pour la région Languedoc-Roussillon et l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2014 modifié le 19 janvier 2015, le 27 avril 2015 et le 30 septembre 2015 pour la région Midi-Pyrénées portant création du CREFOP sont abrogés.

**ARTICLE 7 :**

Le secrétaire régional pour les affaires régionales et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et des préfectures de chaque département de la région.

Fait à Toulouse, le 23 MARS 2016



Pascal MAILHOS



# Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-04-20-002

## DIRECCTE - Arrêté modificatif membres CREFOP Plénier

*DIRECCTE - Arrêté modifiant l'arrêté du 23 mars 2016 relatif à la création et à la nomination des membres du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).*

*- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*



## PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction Régionale des Entreprises  
de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail  
et de l'Emploi (DIRECCTE)

Direction

Affaire suivie par : Marie-Germaine JUY

### ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 23 MARS 2016

**Relatif à la création et à la nomination des membres du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)**

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

L'arrêté du 23 mars 2016 relatif à la création et à la nomination des membres du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est modifié comme suit :

#### ARTICLE 2.1 :

L'article 2.1 est remplacé par les dispositions suivantes :

Six représentants de la région désignés par le conseil régional

#### Titulaires

Mme Béatrice NEGRIER  
M. Bernard GILABERT  
M. Jean-Sébastien ORCIBAL  
M. Nicolas COSSANGE  
Mme Myriam MARTIN  
Mme Christine PUJOL

#### Suppléants

M. Michel BOUSSATON  
Mme Nathalie MADER  
Mme Emmanuelle GAZEL  
Mme Marie-France BARTHET  
Mme Véronique VINET  
M. Jean-Christophe SELLIN

## ARTICLE 2.2 :

L'article 2.2 a) est remplacé par les dispositions suivantes :

- a) Mme Armande LE PELLEC MULLER, recteur de région académique ou Mme Hélène BERNARD, recteur de l'académie de Toulouse, sa représentante et ses suppléants, dont M. Philippe PAILLET, secrétaire général-adjoint, chargé des affaires régionales pour la région académique.

## ARTICLE 2.6

L'article 2. 6 h) est remplacé par les dispositions suivantes :

La directrice d'Atout Métiers Languedoc Roussillon et son suppléant le directeur du Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et Observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelles (CarifOref) Midi-Pyrénées

Titulaire	Suppléant
Mme Patricia REEB	Mr Frédéric BLACHIER

## ARTICLE 2.7 :

Il est ajouté un article 2.7 ainsi rédigé :

- Trois représentants d'autres opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ou assimilés dans la région :

- a) Au titre de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Titulaire	Suppléant
Mme Catherine MERCADIER	Mme Christine POUYTES

- b) Au titre du Comité Régional des Professions du Spectacle (COREPS)

Titulaire	Suppléant
M. Benoît JOËSSEL	M. Bertrand MAON

- c) Au titre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)

Titulaire	Suppléant
M. Pierre GLAMEAU	Mme Nadine BARBOTTIN

Fait à Toulouse, le 20 AVR. 2016

*Mailhos*

Pascal MAILHOS

